

Compte rendu de séance

Séance du 11 Octobre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Date de la convocation
04/10/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :14/10/2022

L'an 2022, le 11 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

Excusés : Mme JAMES Laëtitia, Mme MANGENOT Aurore, Mme PELÉ Mireille

A été nommé(e) secrétaire : M. DIBON Jérôme

Objet(s) des délibérations

- 2022-054 - Amendes de police 2022
- 2022-055 - Travaux " cimetière " :
- 2022-056 - Consultation géomètre pour divers terrains. :
- 2022-057 - Convention tripartite : service des sports :
- 2022-058 - Devis " mission SPS " et " contrôle technique " pour travaux assainissement :
- 2022-059 - Vœu de l'AMF dans le cadre de la crise énergétique :

2022-054 - Amendes de police 2022

Au cours de sa séance du 29/08/2022, le conseil départemental a attribué à notre commune une subvention de **1036€** pour les travaux : « aménagement de sécurité « rue des hortensias » : 194€ et aménagement piétonniers protégés « rue du Rocher » : 841.82€.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le financement de 1036€ pour les travaux relatifs à la sécurité routière
- S'engage à faire exécuter ces travaux dans les plus brefs délais.

2022-055 - Travaux " cimetière " :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il reste 7 tombes à nettoyer en surface avec mise en place de gravier. Les exhumations éventuelles seront pratiquées lors de la vente des concessions et seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les devis reçus pour ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis le moins disant à savoir celui de l'entreprise « MARBRERIE LAMBERT TURPIN » de Bazouges la Pérouse pour un montant de : 1779.17€HT soit 2135.00€ TTC

2022-056 - Consultation géomètre pour divers terrains. :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé deux devis pour différents bornages qui seront à réaliser sur la commune :

- Impasse St Michel pour borner le terrain avant de vendre le bâtiment communal situé au « 2, impasse St Michel »
- Le Cormier : Terrain et fournil cédé par Mr JOSSET Louis à la commune
- Le Bourg : 2 bornages, l'un avec Mr LOUYER et l'autre avec Mr GROUAZEL Alexandre

Le cabinet LETERTRE de Dol n'a pas répondu à notre sollicitation.

Le cabinet EGUIMOS de Combourg propose un montant de 3450€HT pour ces 4 bornages.

Le conseil municipal, considérant que ce tarif est correct, autorise Mr le Maire à signer les devis correspondants.

2022-057 - Convention tripartite : service des sports :

Par délibération du 12 juillet dernier, les élus de Couesnon marches de Bretagne ont validé la convention de partenariat tripartite entre Couesnon marches de Bretagne, les commune du territoire et l'office des sports et de loisirs. Cette convention détermine les conditions de partenariat instaurées, la finalité et les missions confiées dans le cadre du groupement d'employeurs.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal valident cette convention, autorisent Monsieur le Maire à la signer et désigne Monsieur COQUELIN Emile, élu de la commune pour siéger au COPIL du groupement d'employeurs.

2022-058 - Devis " mission SPS " et " contrôle technique " pour travaux assainissement :

Trois Cabinets ont été sollicités pour chacune des missions. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse pour la mission « SPS » et deux devis pour la mission « Contrôle technique ».

Après délibération, le conseil municipal choisit la proposition la plus intéressante économiquement pour la mission « Contrôle technique », à savoir celle du cabinet DEKRA pour un montant de 5940.00€HT. Une nouvelle consultation sera lancée pour choisir un cabinet pour la mission SPS

2022-059 - Vœu de l'AMF dans le cadre de la crise énergétique :

Monsieur le Maire présente le vœu de l'AMF dans le cadre de la crise énergétique et de l'évolution du coût des matières premières

« La crise énergétique frappe de plus en plus durement nos habitants et nos territoires.

Les collectivités locales, elles aussi, ne sont pas épargnées par la hausse des prix qui vient grever les budgets de nos communes, de nos EPCI, de nos départements et de nos régions. Jusqu'à présent, seules les communes ayant 10 salariés ou moins et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros bénéficient toujours des tarifs réglementés de vente de l'énergie. La plupart de nos communes,

de nos structures intercommunales seront donc concernées par cette hausse des prix de l'énergie et, plus largement, des matières premières.

Ces hausses pèseront lourdement sur les moyens d'actions de nos communes.

Elles risquent d'affecter la qualité des services rendus à la population.

Elles conduiront également à une réduction de nos investissements, investissements qui sont nécessaires pour la population de nos communes et de nos EPCI, notamment pour adapter nos territoires à la transition énergétique et qui, par ailleurs, contribuent significativement à soutenir l'activité économique de nos territoires.

Ces hausses très significatives pourraient conduire de nombreuses communes de notre Département à être confrontées à des situations très difficiles, parfois même avec le risque de déséquilibre budgétaire.

A l'heure où le gouvernement présente la Loi de Finances pour 2023 qui va être examinée dans les prochaines semaines au Parlement, **nos collectivités demandent à l'Etat :**

6. Le retour à un tarif, réglementé ou plafonné, des tarifs de l'énergie pour les collectivités territoriales ;

1. De prendre en compte, dans les dispositions de la Loi de Finances pour 2023, une indexation minimale du panier de ressources de nos collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de DGF pour prendre en compte la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie. »

Après délibération, le conseil municipal adopte ce vœu qui sera transmis à Madame la Première Ministre

Réflexion sur le nom et le fonctionnement de la salle associative du " 12, rue de l'église " :

Afin de réfléchir sur le nom et le fonctionnement de cette nouvelle salle, une commission est constituée afin d'y réfléchir : Jérôme DIBON, Dany BELLIER, Dominique PRIOUL, Sylvia PAUGAM et Laëtitia MEIGNAN. Réunion le jeudi 3 novembre à 19H00 à la mairie.

Questions diverses

1. Définir le poste agent d'entretien, vu le départ en retraite de Jean-Claude BRUNEL au 1er avril prochain : Faire une annonce sur emploi territorial pour une embauche au 1^{er} février 2023.
2. Présentation de l'avant-projet sur les travaux assainissement : le 28 octobre à 10 heures
3. Commission du bourg : le samedi 22 octobre à 10H00.
4. Prévoir une journée élagage bois en février prochain. Faire abattre un arbre dangereux dans le terrain situé sous le cimetière.
5. Commission « communication » : le samedi 19 novembre à 10H30.
6. Devis panneau pour « garderie périscolaire » : 140.40€HT. Demander une maquette.
7. Logo de la commune. Jérôme DIBON propose une esquisse qui convient à l'ensemble du conseil municipal.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 13/10/2022

Le Maire

Dominique PRIOUL